MUKEKA Edouard

R.C. A 1619 B.P. 698 Kigali Tél. 72037 - 76563 B.C.R. cpte n° 6933/46

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE PLOMBERIE ET MENUISERIE

2 8 JUIL 1989

V/ref.: B.C. Nº 224/B/89

Kigali, le 4 avril 1989

FACTURE Nº 66/89

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGUE.

doit

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
	- <u>Pour la Présidence de la République et le</u> <u>Parquet de KIGALI</u> .		
4	Serrures à cylindre Pour réception conforme Kigali. le 2 8 USANIE Féven Directeur Général	1.750	7.000
*	Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SEPT MILLE FRANCS.-

OP 1589 du 3.10-89

2/9/89 WWW.

MUKÉKA Edouard

R.C. A 1619 B.P. 698 Kigali Tél. 72037 - 76563 B.C.R. cpte nº 6933/46

V/ref.: B.C. Nº 224/B/89

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE PLOMBERIE ET MENUISERIE

Kigali, le 4 avr11 1989

FACTURE Nº 66/89

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGIE.

doit

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
4	Pour la Présidence de la République et le Parquet de KIGALI. Serrures à cylindre Kigali. le 2 1989	1.750	7,000
	Directeur General		
	Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du		
	Septiment of the septim	TOTAL	7.000

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SEPT MILLE PRANCS.



MUKEKA Edouard

R.C. A 1619
B.P. 698 Kigali
Tél. (Bureau) 76563
(Magasin) 72037

Kigali, le 24 3 1989

B. C. N. S. 224 | 6 | 86

C Ne 2212

Destinataire:

Minitrape

	C			S. Santa S. La	
Prix total	Bopu box	Dr. od	Jano		Jaco
Prix unitaire	de la	tiga	APSO	25	
Libellé	four la presidence de la Papubliq	et le parquet de bigall	Sernina à quindre 19507	Sept Lanisle france	
Quantité			5		

Canion tella A 2451 Chauffeur: Goldsman

Le Destinature

REPUBLIQUE RWANDAISE Bon de Commande Nº 224/8/39 Budget Ond- Article \$49 1503 ittera 02 1504 Rukeka FOURNISSE Quantité Désignation Prix unitaire Total Secrétaire Gén NYONI Bonnychti Visa du service du budget et du contrôle. Le (sous) Gestionnaire de roll intera in liquidation Inscrit fiche mod. I Poste no

Avis important à nos fournisseurs

Nous rappellons à Messieurs les fournisseurs les prescriptions suivantes pour l'établissement des factures pour les fournitures effectuées aux Services du Gouvernement.

Les factures doivent.

- a) être établies en 5 exemplaires (un original et quatre copies);
- b) porter toute référence utile relative à la commande. (N° bcn de commande, N° lettre de commande).

 - d) être signées;
 - e) indiquer le numero du compte bancaire ou du chèque postal;
 - f). être adressées aux services émetteurs du bon de commande. Si la facture fait suite à un bon de commande celui-ci doit être annexé. En cas de factures MULTIPLES se référant à un MEME BON DE COMMANDE

celui-ci doit être joint à la PREMIERE facture. les factures ultérieures porterons alors la mention «à valoir sur le Bon de commande n° joint à notre facture n° du

Si la facture fait suite à une LETTRE DE COMMANDE, la référence de cette lettre suffit.

- Les factures ne peuvent se rapporter qu'à un SEUL Bon ou Lettre de commande
- Les prix unitaires spécifiés dans les bons ou lettres de commande doivent être respectées.
- Les quantités facturées ne peuvent en aucun cas dépasser les quantités indiquées dans le bon ou lettre de commande:

La stricte observance des prescriptions ci-dessus facilitera et hâtera la liquidation des factures introduites.